

De : Claire.Firlotte@mrn.gouv.qc.ca [mailto:Claire.Firlotte@mrn.gouv.qc.ca]

Envoyé : 5 février 2013 15:53

À : 8reserves-abitibi-temiscamingue

Cc : Harvey, Marie-Josée (BAPE)

Objet : Question 19 DQ12

Référence : Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue

Questions complémentaires du 29 janvier 2013 (DQ12, n^{os} 12 à 19)

Bonjour Madame Harvey,

Vous trouverez ci-dessous la réponse du MRN à la question 19 :

Question 19

Un participant à l'audience a mentionné dans son mémoire la publication par le MRNF en 2010 de données géoscientifiques qui amèneraient une réinterprétation géologique du secteur de la réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent. Selon lui, une ceinture volcano-sédimentaire avec un potentiel minéral élevé se situe en partie dans les zones d'agrandissement potentiels 1 et 2. Il souligne aussi la présence d'une anomalie géomagnétique inexplicée et inexplorée (DM4.1).

- a) Est-ce que ces données ont été prises en compte lors de l'analyse des droits, contraintes et potentiels en présence sur les agrandissements (DB11) qui a été réalisée par votre ministère ?**
- b) Si ce n'est pas le cas, est-ce qu'elles modifient la caractérisation du potentiel minéral des trois agrandissements potentiels et la position du ministère quant à l'acceptation ou non de ces agrandissements ainsi que sur les suites à donner pour l'attribution d'un statut permanent à la réserve ?**

Réponse du MRN :

Nous avons effectivement constaté un potentiel minéral élevé dans la partie sud de l'agrandissement potentiel no 2, tel que nous l'avons écrit dans le document *Droits, contraintes et potentiels en présence sur les agrandissements présentés dans le document « Attribution d'un statut permanent de protection à 8 territoires – Région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue » (DB11)*. Cette information a été transmise au MDDEFP.

Agrandissement 1 et la partie nord de l'agrandissement 2

Les anomalies géophysiques de type aéromagnétique présentées par M. Proulx dans son document sont situées dans les agrandissements 1 et 2 et se poursuivent plus au nord dans la réserve de biodiversité projetée actuelle.

Nous avons observé ces mêmes anomalies aéromagnétiques. Par contre, une anomalie géophysique ne peut en elle-même valider un potentiel minéral. Car ces anomalies peuvent être causées par plusieurs types d'unités géologiques qui n'ont pas nécessairement un haut potentiel minéral. Compte tenu du peu de connaissances de la géologie (en l'absence de travaux de cartographie plus détaillés) et du manque d'indices minéralisés connus dans les agrandissements 1 et 2 (partie nord), nous ne pouvons pas interpréter un potentiel minéral élevé pour ces territoires.

Partie sud de l'agrandissement 2

Nous avons déterminé un potentiel minéral élevé pour la partie sud de l'agrandissement 2. Ce secteur comprend :

- des anomalies aéromagnétiques suggérant la présence d'unités géologiques favorables, de même que;
- une géologie favorable, composée de roches volcaniques (selon les cartes de compilation du MRN, des rapports de travaux d'exploration de compagnies minières, des travaux d'exploration effectués par M. Proulx);
- la présence d'indices minéralisés recensés à proximité.

C'est pourquoi nous avons signalé un potentiel élevé dans la portion sud de l'agrandissement 2. Nous aurions pu déterminer un haut potentiel minéral même en l'absence du levé géophysique de type aéromagnétique réalisé par le MRN en 2010.

En conclusion, compte tenu des données actuellement disponibles, incluant celles invoquées par M. Proulx, nous ne considérons pas que le MRN doit réviser son évaluation initiale du potentiel minéral des secteurs faisant l'objet de la présente requête.

Claire Firlotte

Direction des affaires régionales de l'Abitibi-Témiscamingue
Ministère des Ressources naturelles
70 avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1
Tél: 819 763-3388 poste 263
Télééc. : 819 763-3216
Courriel: claire.firlotte@mrnf.gouv.qc.ca